Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 8

Artikel: Rejet d'une fâcheuse initiative
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384726

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous avons d'ailleurs participé aux réunions de ce comité au début de son fonctionnement. La création de la C. I. C., à laquelle, comme le déclare le secrétaire de la C. I. S. L., la C. G. C. a pris une part active, a interrompu cette collaboration qui devient cependant souhaitable et qui est possible: la C. I. C. n'a pas été créée contre la C. I. S. L. et elle est même susceptible de lui rendre des services en favorisant la création d'organisations de cadres qui attireront à elles ceux de ces derniers qui n'adhéreraient pas à des organisations plus larges.

Nous pensons donc que des contacts avec la C. I. S. L. sont opportuns, d'autant plus que sur certains points il est préférable de se mettre d'accord. Et nous pensons actuellement à certaines représentations sur le plan international du travail et aussi à celles qui peuvent découler de la mise en application du plan Schuman.

C'est sans doute là une opinion saine. Elle le serait pourtant davantage à notre avis si elle envisageait carrément l'association de l'Internationale des cadres à la Confédération internationale des syndicats libres. Comme sur le plan national devrait finir par triompher le principe de l'union dans une organisation centrale puissante de toutes les organisations professionnelles indépendantes. Ainsi, au lieu d'une dispersion fâcheuse dans l'action, le mouvement syndical rassemblé ferait triompher enfin ses conceptions législatives, économiques et sociales. *J. M.*

Rejet d'une fâcheuse initiative

Donnant suite au vœu exprimé par l'Assemblée fédérale, le peuple suisse a rejeté à une grosse majorité l'initiative populaire concernant la participation des entreprises de droit public aux dépenses pour la défense nationale. Le peuple suisse, s'il est désireux de bénéficier d'une politique fiscale répartissant équitablement les charges, n'était pas assez naïf de prendre d'une main ce qu'il aurait fallu rendre de l'autre. En effet, si les régies publiques avaient dû participer aux dépenses de la défense nationale, ce sont bien les consommateurs qui auraient été contraints de les dédommager sous forme d'un accroissement du prix de leur produit, et cela non plus selon les moyens des consommateurs, mais en proportion de leurs besoins. Nous publions à la page suivante les résultats officiels de cette édifiante votation fédérale qui devrait une fois pour toutes décourager les « initiateurs » par système.

Votation populaire du 8 juillet 1951 sur l'initiative populaire concernant la participation des entreprises de droit public aux dépenses pour la défense nationale

Cantons	Electeurs	Bulletins rentrés	Bulletins n'entrant pas en ligne de compte		Bulletins entrant en ligne de compte	Majorité	Oui	Non
			Blancs	Nuls				
Zurich	240 719	145 179	5 065	49	140 065	70 033	60 363	79 702
Berne	247 350	52 771	401	68	52 302	26 152	17 235	35 067
Lucerne	66 229	17 971	158	12	17 801	8 901	5 299	12 502
Uri	8 259	3 261	208	19	3 034	1 518	1 081	1 953
Schwyz	20 555	5 124	25	4	5 095	2 548	1 285	3 810
Unterwald-le-Haut	6 220	1 794	5	1	1 788	895	360	1 428
Unterwald-le-Bas	5 619	2 477	31	1	2 445	1 223	299	2 146
Glaris	11 112	4 774	118	11	4 645	2 323	1 313	3 332
Zoug	12 007	2 938	14	2	2 922	1 462	1 304	1 618
Fribourg	46 229	10 477	76	6	10 395	5 198	1 784	8 611
Soleure	51 629	17 457	351	265	16 841	8 421	6 379	10 462
Bâle-Ville	62 384	14 793	18	3	14 772	7 387	2 146	12 626
Bâle-Campagne	32 698	9 125	135	4	8 986	4 494	2 274	6 712
Schaffhouse	17 213	13 221	1 658	13	11 550	5 776	5 235	6 315
Appenzell Rh.-Ext.	14 229	8 443	577	18	7 848	3 925	3 014	4 834
Appenzell Rh.-Int.	3 698	1 189	31	8	1 150	576	288	862
Saint-Gall	85 456	50 327	2 738	355	47 234	23 618	11 432	35 802
Grisons	36 871	16 186	1 151	12	15 023	7 512	5 884	9 139
Argovie	89 104	66 573	5 293	80	61 200	30 601	17 014	44 186
Thurgovie	43 283	27 172	2 170	15	24 987	12 494	8 981	16 006
Tessin	48 509	7 260	69	13	7 178	3 590	935	6 243
Vaud	113 443	24 442	157	27	24 258	12 130	5 569	18 689
Valais	46 223	7 245	46	7	7 192	3 597	2 175	5 017
Neuchâtel	40 386	9 202	49	6	9 147	4 574	2 136	7 011
Genève	59 666	10 097	292	81	9 724	4 863	1 928	7 796
Total	1 409 091	529 498	20 836	1080	507 582	253 792	165 713	341 869